

# Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune: Schuttrange

Exercice: 2025

Date de création: 16.06.2025





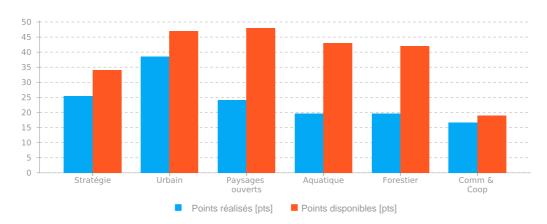


# Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

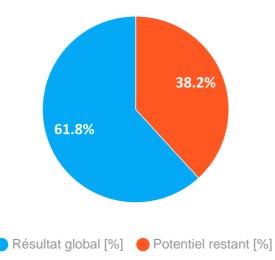
Points obtenus: 144.0

Pourcentage: 61.8 %

### Distribution des points réalisés par domaine



# Total des points sur 233





# Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.1 Mehrj\_hrige Strategie FINAL Schuttrange.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

• Valeur: 0,88 %

• Numérateur: 955282.67

• Dénominateur : 1.0872911078E8

• Points: 1.8 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.2 Kommunales Budget Schuttrange.xlsx

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

• Valeur: 0,28 % • Numérateur: 303170

Dénominateur : 1.0872911078E8

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

Die Kaufverträge und anderen Dokumente lade ich aus Datenschutzgründen nicht hoch. Ich werde dies e, wenn nötig beim Audit vorlegen.

• Piéces justificatives :

1.1.3 Budget.xlsx



1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire : Steht auf der ersten Seite

• Piéces justificatives : 1.Statuts-du-SIAS.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : service de l'environement et de l'énergie; Heißt nur bei der Gemeinde Schuttrange anders.

• Piéces justificatives :

1.2022 - Organigramme avec noms.pdf 2.1.5 Schuttrange service \_cologique.jpg

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20240618\_COPIL\_Comite\_SCAN\_Teilnehmerliste.pdf 2.Teilnehmerliste COPIL Guttland Musel Comite 20241105 SCAN.pdf 3.Arr\_t\_ minist\_riel portant nomination des membres du Comit\_ de pilotage Natura 2000



### 1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

• Valeur: 39,19 % • Numérateur : 630.96 • Dénominateur : 1610

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

• Valeur: 230,98 Unité • Numérateur : 14.08 • Dénominateur : 160.58

• Points: 3.8 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

• Valeur: 7,75 % • Numérateur : 124.78 Dénominateur : 1610

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :



1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

• Valeur: 16,02 Unité • Numérateur : 1.67 • Dénominateur : 7.67

• Points: 0.8 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

• Valeur: 19,36 % • Numérateur : 6.45 • Dénominateur : 33.32

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.1 Gesch\_tzte Biotope im Siedlungsraum .pdf

- 2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)
  - Valeur:
  - Points:
  - Points max: 3
  - Remarque complémentaire :
  - Piéces justificatives :



2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

Valeur : Oui Points : 1 Points max : 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.3 Schuttrange Biotopkartierung im Siedlungsraum.pdf

2.20240659 Devis \_berarbeitung biotop Kartierung ANF Vorgaben.pdf

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

Valeur : Oui Points : 1 Points max : 1

• Remarque complémentaire :

Eine neue Version befindet sich in Ausarbeitung und kann wenn nötig im Audit vorgestellt werden. Diese Version wird noch dieses Jahr beschlossen und die ersten Umgesatltungen erfolgen bereits im Jahr 2025.

• Piéces justificatives :

1.Ein Beispiel Gr\_nfl\_chenkataster\_Munsbach\_1.pdf

2.20210329 Schuttrange Gr nanlagen.pdf

3.2021 04 28 1.2. Pr\_sentation du plan de gestion \_cologique\_Gr\_ngfl\_cheplang.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

Valeur: 65,66 %Numérateur: 8.74Dénominateur: 13.31

Points: 3.3Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :



2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

• Valeur: 77,56 % Numérateur: 6.43 • Dénominateur : 8.29

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

Piéces justificatives :

1.20250221\_Schuttrange\_Ma\_nahme\_2.6.\_TD.pdf

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Im Rahmen des Klimapakts wurde ein Leitbild definiert indem auch dieser Punkt berücksichtigt wurde. in der Maßnahme 1.1 ist dieser Punkt ebenfalls aufgelistet

• Piéces justificatives :

1.2024 2.7 II Neupflanzung im Siedlungsraum.jpg

2.2024 2.7 Neupflanzung im Siedlunsgraum \_1.1\_.jpg

3.2022 09 28 1.1. Pacte Climat - Pr sentation et approbation du Leitbild 2030 d veloppement

4.2.7 Neupflanzung im Siedlungsraum 2.jpg

5.2.7 Neupflanzung im Siedlungsraum 1.jpg

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

• Valeur: 46 Unité

• Points: 1.4 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

Ich krieg meinen Preuves mit den Karten nicht geladen, obwohl ich unter den 100 MB bin. Wenn es bis zum Audit nicht klappt schicke ich es per Mail. Fehlermeldung

• Piéces justificatives :

1.2.8 Infrastrukturen Schuttrange.pdf



2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

• Valeur : 138 Unité

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2025\_FINAL\_SCHUT\_2.9 Nisthilfen f\_r V\_gel und Flederm\_use.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

• Valeur : 3 Unité

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.10 aktive Schutzma\_nahmen f\_r Flederm\_use.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

• Valeur: 45,45 % • Numérateur : 10 • Dénominateur : 22

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2025 FINAL 2.11 Begr\_nung kommunaler Geb\_ude.pdf



2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Dei fehlenden Daten werden schnellstmöglich nachgeliefert.

• Piéces justificatives :

1.2024\_BauCheck\_SIAS\_APRESCE.xlsx

2.2025 05 21 3.3. Approbation Baucheck.pdf

3.2024 05 22 2.3. Approbation PAP Checklist.pdf

- Audit :
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

Besteht an Naturpakt angepasste Checkliste?

2. Réponse de la commune :

Die Checkliste für die PAPs hatte ich dir bereits hochgeladen. Die Checkliste für die gemeindeeigen en Gebäude habe ich dir ebenfalls hinterlegt. Die Checkliste PAP wurde nicht NUR für den Naturpa kt erstellt sondern auch für den Klimpakt. Ziel war es eine Liste für beide Pakte zu haben, um es fü r alle Beteiligten einfacher zu gestalten. Die Checkliste für gemeindeeigenen Gebäude beruht auf dem Baucheck der Klima-

Agence mit geringfügigen Änderungen für den Biodiversitätsteil. Auch diese Liste berückischtigt so wohl den Klima-als auch den Naturpakt.

- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )
- 2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

• Valeur: 20 % • Numérateur : 20 • Points: 3

• Points max: 3

• Remarque complémentaire :

Daten werden schnellstmöglich nachgeliefert.

• Piéces justificatives :

1.20250521\_SCHUT\_ 2.13 Approbation ajout PAP Checklist.pdf

- Audit :
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte nachreichen.

2. Réponse de la commune :

Im Anhang findest du den Beschluss für die Maßnahme 2.13. Diese Maßnahme haben wir in die C heckliste PAP integriert, um zu gewährleisten, dass diese zur Anwendung kommt resp. die Promot eure sich mit den unterschiedlichen Möglichkeiten auseinandersetzen.

3. Avis final:



4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire : coulée verte

• Piéces justificatives :

1.2.14. servitude corridores cologiques Schuttrange.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2022 12 14 1.2. Pacte Nature - Jardin et agriculture urbains.pdf

2.16: La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

• Valeur : Oui, règlementation des bâtisses ou incitations financières

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.16 Schuttrange Naturnahe Nutzung von Privatfl\_chen.pdf



2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Wurde von einem Bureau d'études gemacht und wird auch umgesetzt. Die Deliberation liegt auch vor, kann diese nur nicht auf SIGINOVA hochladen.

• Piéces justificatives :

1.2022 07 13 1.1. Pr\_sentation et arr\_t du concept d\_clairage public.pdf

2. Abschlussbericht Beleuchtungskonzept Schuttrange.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

• Valeur: 21,37 % • Numérateur: 190 • Dénominateur : 889

• Points: 0.9 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20250325\_2.18\_SCHUT Tierschonenede Beleuchtung.xlsx

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : In der Maßnahme 1.1 integriert.



3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 1

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: ≤ 130kg Ntot/ha/an; prairies: ≤ 50kg Ntot/ha/an; biotopes protégés des milieux ouverts: Okg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

• Valeur: 48,76 % • Numérateur: 14.21 • Dénominateur : 29.14

• Points: 2.4 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.2 Extensive Nutzung von gemeindeeigenen Agrarfl\_chen AUDIT SCHUT.pdf

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

• Valeur : 1,64 ha • Points: 0.3 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :



3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies seminaturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

• Valeur: 16,24 % • Numérateur : 199.7 • Dénominateur : 1229.64

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20240506 Final 3.4 F rderung der biologischen Vielfalt durch Landschaftsstrukturierung.pdf

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

• Valeur: 13,88 m2

• Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

• Valeur: 43.09 %

• Numérateur : 12304.98 • Dénominateur : 28558.24

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.6 Naturnahe Feldwege Schuttrange.pdf



3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.7 Feldwege und Heckenpflegekonzept AUDIT SCHUT\_2024 05 22 2.1. Approbation concept

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

• Valeur: 23,62 % • Numérateur : 55.86 • Dénominateur : 236.54

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20241205 3.8 EXCEL Tabellen und Karten.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 5

• Remarque complémentaire :



3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

• Valeur: 32,11 % • Numérateur: 3500.8 • Dénominateur : 10903.5

• Points: 2.1 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20250326\_FINAL\_3.10\_Schuttrange\_Uferrandstreifen.pdf

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

• Valeur: 7,6 % • Numérateur: 93.5 • Dénominateur : 1229.64

• Points: 1.3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :



3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.13 Monitoring der biologischen Vielfalt Schuttrange.pdf

3.14: Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : In der Maßnahme 1.1 integriert.

• Piéces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2022 12 14 - Collaboration avec l\_administration de la gestion de l\_eau.pdf 2.2022 05 18 - AUX PROPRIETAIRES DES TERRAINS SITUES DANS LA RUE DU CHATEAU ET RUE DU



4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur:
- Points:
- Points max: 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur:
- Points :
- Points max: 5
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  - 1.4.4 servitude cours d\_eau Schuttrange.pdf



4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

• Valeur :

• Points:

• Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

 Valeur: 30 % • Numérateur: 30 • Dénominateur : 100

• Points: 1 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

Der Gemeinde steht laut meinen Informationen 1 Punkt zu, wenn ihre Maßnahmenprogramme noch NICHT abgeschlossen sind, aber sie dennoch schon Maßnahemn umsetzten. Die BEstaätigung von der animatrice de l'eau wird nachgereicht.

• Piéces justificatives :

1.Sias\_2022112308503800.pdf



4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.Teilnehmerliste CCR SIWA 21.10.2024.pdf

2.20240422\_4.8\_Schuttrange\_Teilnehmeliste CCR SIWA 22.04.24.pdf

3.4.8 Regionale Zusammenarbeit in Trinkwasserschutzgebieten.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur: 7,46 ha

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

Daten überlieftert von der Klima-Agence

• Piéces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur: 27,93 ha

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :



4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

• Valeur: 33 Unité • Numérateur : 2 • Dénominateur : 23

• Points: 1.6 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2012-07-11 5.1. Approbation du contrat de partenariat de cours deau Syre.pdf

2. Mitteilung der Flusspartnerschaft SYR. pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : In der Maßnahme 1.1 integriert.



## 5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

• Valeur: 226,37 ha

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire : Daten von der Klima-Agence

• Piéces justificatives :

# 5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

• Valeur: 95,45 % • Numérateur : 216.07 • Dénominateur : 226.37

• Points: 5 • Points max: 5

• Remarque complémentaire : Daten geliefert von der Klima-Agence

• Piéces justificatives :

# 5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

• Valeur: FSC, PEFC

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.PEFC Schuttrange.pdf 2.FSC Schuttrange.pdf



5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

• Valeur: 1,86 % • Numérateur : 4.22 • Dénominateur : 226.37

• Points: 0.9 • Points max: 5

• Remarque complémentaire : Daten übermittelt von der Klima-Agence.

• Piéces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

• Valeur: 0 /ha • Numérateur : 0

• Dénominateur : 226.37

• Points: 0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire : Daten geliefert von der Klima-Agence

• Piéces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

• Valeur: 4 /ha • Numérateur: 947 • Dénominateur : 236.72

• Points: 2 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :



5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

• Valeur: 7,79 ares

• Points: 0.8 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

 Valeur: 0,61 % • Numérateur : 1.37 • Dénominateur : 226.37

• Points: 0.9 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

• Valeur:

• Points:

• Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

• Valeur: 4 • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.5.10 merged.pdf



5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur:
- Points :
- Points max: 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigeur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : In der Maßnahme 1.1 integriert.

• Piéces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

1.2022 12 14 1.1. Pacte Nature - concept de communication.pdf

2.20220308 NEU Kommunikationskonzept.pdf



6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

• Valeur: 6 • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20241031\_6.2\_Schuttrange\_B\_rgerformationen.pdf

2.2025 SIAS Naturaktivit\_iten.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui, organisation par la commune

• Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2025 6.3 Planung urbaner Naturschutz.pdf

2.20240612\_6.3 Fortbildung\_W\_i m\_ihen ech richteg.pdf

3.20240506 Formatioun Sandarium.pdf

4. Formatioun Staudenworkshop Commune de Schuttrange an Nidderanven.pdf

5. Fromatioun Beliichtung 230714 Certificat Paul SCHUMMER.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

• Valeur: 10 /an • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2024\_6.4\_Schuttrange\_Facebook zsmgef\_gt.pdf 2.2024\_6.4\_Schuttrange\_Gemengebuet.pdf



6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Daten werden schnellstmöglich nachgeliefert

• Piéces justificatives :

1.20250602\_SCHUT\_6.5\_Lastenheft zur F\_rderung der biologischen Vielfalt.pdf

- Audit:
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte nachreichen.

2. Réponse de la commune :

Der Beschluss, dass 50% der Ausgaben für Lebensmittel biologisch sind, wurde im angespassten Le itbild des Klimpaktes integriert. Dieser Punkt wurde auch in den Objectifs quantitatifs festgehalten . Die internen Beschaffung Kriterien befinden sich momentan in der Überarbeitung, wo diese Natu rpakt Maßnahme nochmals integriert wird.

- 3. Avis final:
- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

• Valeur: 51.09 % • Numérateur : 11116 • Dénominateur : 21756

• Points: 1.1 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.Zahlen rapport d activit Catering 2024.pdf

2.6.6 Nachhaltige Lebensmittel in kommunalen Kantinen Schuttrange FINAL.pdf



6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.20241208\_6.7\_Schuttrange\_Chr\_schtmaart\_GreenEvent.png 2.20240707\_6.7\_Schuttrange\_Munsbach Grillfest.JPG 3.20240623\_6.7\_Schuttrange\_Nationalfeierdag Munsbach.JPG 4.20240612\_6.7\_Schuttrange\_Fest vun de Fr\_ndschaft Munsbach.JPG 5.20240512\_6.7\_Schuttrange\_Klima-a Biodiversit\_itsdag.JPG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.Leunessen Holz REC 20250023 8012025.pdf 2.Leunessen Holz\_REC 20250020\_4012025.pdf 3.2024 01 17 - ST - LEUNESSEN HOLZ SARL - N\_ 20240012 - M\_harbeit --- 1053 .pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

Valeur : 26,5 m3/an

• Points: 2.6 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

Carneto Daten von 2024 werden schnellstmöglich nachgeliefert.

• Piéces justificatives :

1.2025 Carneto Schuttrange.pdf 2.20240319\_Bois construction Schuttrange - .xlsx 3. Alpacka Stall .jpg

4.Geb\_ude f\_r Schulgarten.jpg



- Audit:
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

2024 bitte nachreichen.

2. Réponse de la commune :

Im Anhang findest du die Daten von 2024. Die Gemeinde hat jetzt 26.5 m3 im Durchschnitt.

3. Avis final:

Nachweis wurde akzeptiert.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.7)